Le Défenseur des droits contre l'affaiblissement de la démocratie

Évelyne Dourille-Feer

Á quelques mois de l'élection présidentielle, la démocratie française se porte mal. Crise après crise, la crédibilité de la parole politique s'amenuise et des libertés régressent. D'après une enquête du Cevipof[1], deux tiers des sondés se disent encore attachés à la démocratie, mais des failles apparaissent. Désormais, 42 % des moins de 35 ans, contre 29 % en 2014, pensent qu'un autre système serait au moins aussi bon. Par contre, la croyance en l'efficacité démocratique est renforcée chez les plus de 60 ans (36 % en 2024 contre 23 % en 2014). On constate aussi que la tentation d'un pouvoir fort d'extrême droite atteint de nombreuses catégories de la population.

La démocratie est en danger si les plus jeunes s'en éloignent. Cette dernière ne se résume pas à l'élection au suffrage universel, elle inclut la séparation des pouvoirs, le respect de l'État de droit, des droits fondamentaux, de la liberté associative, de la presse ou du droit de manifester.

En 2011, une autorité administrative indépendante, Le Défenseur des droits, a été créée et inscrite dans la constitution afin de veiller au respect des libertés et des droits des citoyens. Ses missions sont de défendre les personnes dont les droits ne sont pas respectés et de permettre l'égalité de toutes et tous[2]. Ses rapports annuels sont un baromètre très utile sur l'état de notre démocratie sous l'angle des droits des usagers des services publics, de la lutte contre les discriminations, de la promotion de l'égalité, des droits des enfants, du contrôle du respect de la déontologie par les professionnels de la sécurité. et de la protection des lanceurs d'alerte.

Dans cet article, nous dégagerons les grandes lignes du rapport d'activité 2025 du Défenseur des droits[3], tout en intégrant les résultats de différentes enquêtes de cette institution et les réflexions de Claire Hédon sur son bilan de mandat de Défenseure des droits de 2020 à 2026, de manière à saisir les reculs ou les éventuelles avancées démocratiques constatés.

Les services publics : symboles du recul de l'accès aux droits

En France, les services publics sont plongés dans une crise profonde, liée à l'érosion progressive de leur caractère universel. En effet, ces derniers sont censés s'adresser sans distinction à toutes et tous les citoyennes et citoyens afin de leur garantir un accès égal, sur l'ensemble du territoire, à des prestations fondamentales d'intérêt général comme la santé, l'éducation, les transports, l'accès à la justice, à la sécurité, etc. Cette érosion génère une montée de la défiance à leur égard et une attractivité moindre.

En dépit de moyens croissants depuis une vingtaine d'années, les services publics se sont dégradés, car les besoins de la population ont cru plus vite que les budgets alloués et les politiques d'austérité ont renforcé ce décalage. Ces besoins croissants sont notamment liés au vieillissement démographique et à l'urgence climatique, mais aussi à l'afflux des jeunes vers l'enseignement supérieur, à la désindustrialisation ou à la concentration des emplois dans les métropoles. Ainsi, de nouveaux marchés s'ouvrent au secteur privé, en direction d'une clientèle aisée.

Les services publics permettaient de soustraire des secteurs clés comme la santé, l'éducation ou l'énergie aux logiques de marché ; leur affaiblissement conduit la rentabilité financière à court terme à primer de

[1] Anne Muxel, directrice de recherche CNRS au CEVIPOF, 11 décembre 2025, « Les jeunes veulent-ils encore la démocratie ? »

[2] Site Défenseur des droits.

plus en plus sur les droits fondamentaux[4]. Ce qui met en danger notre démocratie.

Montée des dysfonctionnements des services publics avec la dématérialisation

Le bilan de mandat (2020-2026) de la Défenseure des droits Claire Hédon souligne l'impact particulièrement inquiétant de la dégradation des services publics sur l'accès aux droits fondamentaux[5]. La forte augmentation des difficultés de l'accès aux droits[6], 61 % des sondés en 2024 contre 39 % en 2016, apparaît clairement dans la dernière « Enquête sur l'accès aux droits »[7]. Si les difficultés d'accès touchent en premier lieu les plus démunis, il est préoccupant de constater que de plus en plus de cadres, de professions intermédiaires et de très diplômés[8] sont également concernés.

La dématérialisation accélérée des services publics sans accompagnement adapté explique en partie ces difficultés qui seraient résolues plus rapidement avec un contact humain. L'enquête révèle que moins d'un usager sur deux (49 %) parvient à effectuer seul ses démarches administratives en ligne. Lorsque survient un problème avec un service public, 47 % des usagers tentent de recontacter l'administration sur internet, mais 55 % utilisent le téléphone et 33 % s'y déplacent directement. La volonté de contourner le « tout numérique » est claire. Claire Hédon dans sa conférence de presse de fin de mandat souligne d'ailleurs que la dématérialisation doit rester un outil et qu'« *une administration moderne n'est pas celle qui impose le numérique : c'est celle qui demeure accessible à toutes et à tous* »[9].

La complexité des démarches joue aussi un rôle non négligeable. Ainsi, 23 % des usagers sondés disent avoir renoncé à un droit pour ce motif au cours des cinq dernières années. Outre la complexité des démarches et le manque d'informations, des discriminations émanant d'un service public peuvent conduire des usagers à renoncer à leurs droits, notamment les droits sociaux. Ces défaillances de l'administration augmentent les inégalités d'accès aux services publics.

Maisons « France services » : un progrès mais des trous dans la raquette

Depuis de nombreuses années, le Défenseur des droits insiste sur l'importance de la présence physique, dans l'ensemble des territoires et des lieux, des agents des services publics, essentielle pour assurer l'effectivité des droits. Toutefois, la création des maisons « France services » permettant un accompagnement humain des usagers aux démarches administratives en ligne demeure insuffisante pour assurer un accès équitable aux droits. En plus d'une demande importante et variée, difficile à couvrir, toutes les démarches administratives ne sont pas prises en charge par les maisons « France services ».

Par exemple, les démarches de renouvellement des titres de séjour des ressortissants étrangers, pourtant intégralement dématérialisées, ne sont pas couvertes et, en raison des délais très longs et des dysfonctionnements structurels de la plateforme ANEF (Administration numérique des étrangers en France), des milliers de personnes se trouvent chaque année en situation irrégulière, alors qu'elles détenaient précédemment un titre de séjour.

Dans le domaine de la santé, des obstacles comme la prise de rendez-vous exclusivement en ligne, l'absence d'accessibilité des plateformes numériques et des bâtiments pour les personnes en situation de handicap peuvent conduire des usagers à renoncer aux soins avec de lourdes

[3] Défenseur des droits, 9 avril 2026, « Rapport annuel d'activité 2025 du Défenseur des droits ».

[4] Arnaud Bontemps : « Les services publics sont attaqués parce qu'ils représentent la possibilité d'un pouvoir collectif » | *Alternatives économiques*.
AMF, lundi 18 septembre 2023 « Le fossé se creuse entre les services publics et les besoins de la population »,

[5] Défenseur des droits, « Bilan de mandat Claire Hédon 2020-2026 », juin 2026.

[6] Difficultés pour réaliser des démarches administratives.

[7] Défenseur des droits, 13 octobre 2025, « Enquête sur l'accès aux droits sur les relations des usagers avec le Service public ».

[8] Master et plus.

[9] Claire Hédon, « Conférence de presse de fin de mandat de Claire Hédon », 25 juin 2026.

conséquences pour leur santé. L'accès aux services publics est donc loin d'être égalitaire et cette situation ébranle le pacte républicain.

La confiance entre usagers et services publics au cœur de la démocratie

Les dysfonctionnements des services publics au niveau de l'accès aux droits des usagers ont non seulement des conséquences directes sur ces derniers mais aussi des répercussions indirectes sur le travail des juges (juges saisis pour des problèmes administratifs ne les concernant pas[10]), sur celui des associations (sollicitations croissantes liées aux carences des pouvoirs publics) ou sur le Défenseur des droits (augmentation des saisines).

La multiplication du nombre de saisines du Défenseur des droits témoigne de difficultés croissantes rencontrées par les usagers (longueur des délais, absence de réponse, démarches complexes, dématérialisation mal accompagnée…). La perte de confiance des usagers envers les services publics, notamment celle des plus démunis, des ruraux ou des périurbains crée des tensions génératrices de fractures déstabilisantes à terme pour la société.

Le Défenseur des droits alerte également sur la suspicion de fraude de plus en plus prégnante envers les bénéficiaires de prestations sociales, reflétée par la multiplication des contrôles. D'après Claire Hédon «*...la lutte contre la fraude ne peut se faire au détriment des droits des usagers et au droit à l'erreur…* »[11].

Une démocratie solide passe par la restauration de la confiance entre les usagers et l'administration, donc par un bon fonctionnement des services publics garantissant le respect de l'accès aux droits fondamentaux à toutes et tous.

Des discriminations en hausse

De nombreuses études confirment l'ampleur et l'augmentation des discriminations en France ces dernières années. C'est pourquoi le Défenseur des droits s'est attaché à prévenir les discriminations et à favoriser les recours. En effet, malgré un phénomène massif de discrimination (« près d'une personne sur six âgée de 18 à 59 ans déclare avoir subi des discriminations au cours des cinq dernières années »[12]), le nombre de saisines et de recours est relativement peu élevé car les victimes peuvent craindre des représailles, ne pas connaître leurs droits ou être découragées.

L'emploi, lieu majeur de discriminations

La lutte contre les discriminations réclame des actions systémiques, car elles ne résultent pas seulement d'actes individuels, mais aussi de multiples facteurs (culturels, sociaux, institutionnels…). Les discriminations s'exercent dans des secteurs aussi variés que l'emploi, le logement, l'école, la santé, les biens et services ou les relations avec les institutions. Ainsi, tous les aspects de la vie quotidienne sont concernés.

Toutefois, l'emploi est le domaine où les discriminations sont perçues comme les plus fortes. « *Plus de 9 personnes interrogées sur 10 estiment qu'il existe des discriminations dans l'emploi* » d'après le « *18e baromètre sur la perception des discriminations dans l'emploi* » [13]. Environ un tiers des enquêté.es estime avoir subi un traitement discriminatoire au cours des cinq dernières années, lié à l'un des six critères suivants : le sexe, l'âge, la grossesse ou le congé maternité/paternité, l'origine ou la couleur de peau, la religion, l'état de santé ou le handicap.

Les propos ou comportements sexistes, racistes, homophobes, handiphobes ou liés à la religion ont augmenté sur le lieu de travail : 34 % des actifs y ont été exposés en 2024 contre 25 % en 2016. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, le sexisme au travail progresse rapidement : alors que 14 % des actifs y étaient confrontés en 2016, leur proportion montait à 20 % en 2024. Parallèlement à une dégradation

[10] Notamment, dysfonctionnement de l'ANEF (Administration numérique pour les étrangers en France).

[11] Ref. note 9

[12] Cris Beauchemin, Mathieu Ichou et Patrick Simon (Dir.), 2026 « Trajectoires et origines 2 », Ined Éditions.

[13] Défenseur des droits, OIT, « 18e baromètre sur la perception des discriminations dans l'emploi », 18 décembre 2025.

de l'environnement de travail, on peut penser que la perception des discriminations a également progressé.

La montée des discriminations dans de nombreux aspects de la vie quotidienne est préoccupante car elle est porteuse de germes d'instabilité sociale, nuisibles à la santé démocratique.

Renforcer les politiques publiques dans la lutte contre les discriminations

Pour la Défenseure des droits, la lutte contre les discriminations passe en premier lieu par une politique publique ambitieuse partout et à long-terme, basée sur des plans de lutte transversaux et pluriannuels qui soient évalués périodiquement. Elle souligne que les politiques de diversité dans les entreprises gagneraient en efficacité si elles étaient mieux soutenues par les politiques publiques.

Elle rappelle que le renforcement des politiques d'égalité professionnelle femmes-hommes, aussi bien dans les entreprises que dans l'administration, est primordial. L'amélioration de la composition de l'index d'égalité permettrait aussi une mesure plus fiable des inégalités et donc, des réponses plus adaptées.

Des avancées sur la question des discriminations sont tangibles au niveau de la création d'outils interactifs ou d'information comme la plateforme nationale « antidiscrimination.fr », l'Observatoire du défenseur des droits ou la publication de guides pratiques. Notons aussi que le Défenseur des droits fait déboucher concrètement des saisines sur le respect des droits (règlement de litiges ou avancée de la loi). Mais, compte tenu de l'ampleur du problème des discriminations, dopé par la montée des idées d'extrême droite, la tâche est immense. Et ce thème ne semble pas faire partie des dossiers prioritaires des candidats à la présidentielle alors que notre société se fissure !

Des droits de l'enfant dégradés

La protection de l'enfance constitue un autre sujet de préoccupation majeur tant sa dégradation est rapide et tant les plaintes sont nombreuses. Ce sont les droits fondamentaux des enfants qui sont en jeu lorsque des évaluations de dangers ne sont pas réalisées, lorsque les délais de prise en charge sont trop longs, lorsque les placements ne sont pas exécutés ou lorsque les enfants sont placés dans des hébergements non autorisés.

L'inégalité dans l'accès à l'éducation

Offrir à tous les enfants un accès égal à l'éducation est fondamental pour réduire les inégalités. Or le rapport du Défenseur des droits 2025[14] fait ressortir que la scolarité est semée d'embûches pour certains enfants.

Ce problème est abordé sous quatre angles principaux : l'accès à la cantine, les heures de cours perdues, le droit au choix de l'orientation et l'accès à des stages ; tout en soulignant la difficulté d'insertion des enfants handicapés faute de moyens financiers et humains suffisants, les lenteurs administratives ou le manque d'adaptabilité du système éducatif. Ainsi, le refus d'accès à la cantine pour raisons économiques perdure dans certains établissements, alors que cet accès est un droit pour tous les enfants scolarisés, indépendamment de la situation des familles.

Par ailleurs, le nombre très élevé d'heures obligatoires de cours non assurées, faute de remplaçant.es (plus de 10 millions d'heures perdues dans les collèges publics en 2023-2024) impacte surtout les établissements prioritaires ainsi que les zones rurales et urbaines en tension. Il en résulte des difficultés d'apprentissage pour celles et ceux qui en auraient le plus besoin et un renforcement des inégalités scolaires.

Outre le « droit à l'éducation », le « droit à l'orientation » ne doit pas être oublié car les enfants précaires ne peuvent que subir leur parcours de formation avec pour seule option les filières technologiques débouchant sur un métier qu'ils n'ont pas choisi.

La question de l'accès aux stages est problématique dans la mesure où les jeunes issus

[14] Ref. note 3

de milieux modestes ne parviennent souvent pas à trouver un stage permettant de valider leur diplôme, faute des relations dont bénéficient les jeunes issus de milieux aisés. Leurs choix d'orientation s'en trouvent restreints. Outre une éducation qui ne donne pas assez d'opportunités de corrections des inégalités, la justice est trop punitive pour offrir une seconde chance à des jeunes fragilisés.

Une justice mal adaptée aux mineurs

Le Rapport 2025 déplore la tendance actuelle de la justice à répondre au délit d'un mineur de façon de plus en plus expéditive et répressive aux dépens d'un accompagnement éducatif. Cette évolution est préoccupante, car la justice des mineurs devrait reposer sur l'éducation et la protection dans un but de réinsertion et de non récidive, parallèlement à la sanction.

En s'appuyant sur une large consultation nationale (enfants, adolescents, experts, réclamations reçues), il rappelle qu'un enfant ne peut pas être traité comme un adulte car sa maturité, sa compréhension du monde ou sa vulnérabilité doivent être prises en compte. Mais les moyens financiers sont structurellement insuffisants. Ils se traduisent par un manque de moyens humains et matériels, par l'allongement des délais de prises en charge, par une formation insuffisante du personnel et des dispositifs mal adaptés aux enfants.

Le Défenseur des droits prône donc une augmentation des moyens mais aussi un déplacement du curseur des mesures prises en direction d'une approche éducative et non d'une approche toujours plus répressive. C'est ce qui permettra de protéger les droits fondamentaux des enfants.

Par ailleurs, une meilleure prise en compte de la parole de l'enfant ainsi que la sensibilisation aux droits de l'enfant des professionnels et des enfants eux-mêmes s'impose.

Une déontologie des forces de sécurité à améliorer

Au cours de ces dernières années, les dénonciations des dérives du maintien de l'ordre se sont multipliées, notamment lors de manifestations et de contrôles d'identité. Si bien que la confiance d'une partie de la population envers la police s'est érodée.

Des contrôles d'identités et des conditions de dépôts de plainte entachés par les discriminations

L'enquête « Accès aux droits 2024 » du Défenseur des droits, consacrée à la déontologie des forces de sécurité[15] montre que les pratiques de contrôles d'identité sont différentes selon les publics. Les contrôles sont plus fréquents et plus poussés pour les jeunes hommes perçus comme noirs, arabes ou maghrébins. Ce qui laisse augurer de pratiques discriminatoires. Par ailleurs, d'après cette enquête, près d'une personne contrôlée sur cinq relate des comportements des forces de l'ordre inappropriés comme le tutoiement, les insultes ou les brutalités. Toutefois, très peu de plaintes sont déposées par peur de représailles[16] .

Concernant les dépôts de plaintes, plus d'un tiers des répondants ont souhaité déposer une plainte ou une main courante au cours des cinq dernières années. Toutefois, 21 % d'entre eux se sont heurtés à un refus, alors que la loi impose aux policiers et gendarmes de recevoir les plaintes des victimes d'infractions. Ces refus ont été plus fréquents pour les personnes en situation de handicap, celles portant un signe religieux, les chômeuses et chômeurs, les personnes noires, arabes ou maghrébines. Ce manque de déontologie des forces de sécurité génère des tensions, nuisibles à la cohésion sociale.

Un usage disproportionné de la force à Sainte-Soline

Les manifestations spontanées contre la réforme des retraites se sont multipliées à partir de mars 2023 lorsque la jeunesse est entrée dans la bataille et les violences policières sont allées

[15] Défenseur des droits, Enquête sur l'Accès aux droits, « Relations police population contrôle d'identité et dépôt de plaintes », Juin 2025.

[16] 8 % des personnes concernées.

crescendo, avec un pic atteint lors du rassemblement contre le projet de méga-bassines à Sainte-Soline.

Les violences à Sainte-Soline ont fait l'objet d'une autosaisine par la Défenseure des droits. Son enquête met en lumière des faits graves comme l'usage non réglementaire et disproportionné des armes par de nombreux gendarmes, mais plus encore le fait que la chaîne de commandement a fait le choix d'une logique de confrontation dangereuse pour les manifestants et les gendarmes. Par ailleurs, l'abondance de propos dégradants et d'appels à la violence contre les manifestants proférés par des gendarmes témoigne de graves manquements à leurs obligations déontologiques[17]. L'impossibilité d'identifier un nombre élevé de gendarmes mobiles, faute de RIO visibles, est un fait sérieux dénoncé par la Défenseure des droits car un État démocratique doit pouvoir faire preuve de transparence, notamment dans des situations d'extrême violence comme à Sainte-Soline.

La Défenseure des droits a joué à plein son rôle de contre-pouvoir en jugeant que l'enquête de l'IGGN n'était « ni n'objective ni effective » et que cette institution n'avait pas respecté son obligation de contrôle. Bien que la Défenseuse ait saisi le ministre de l'Intérieur afin qu'il engage une procédure disciplinaire à l'encontre de chacun des agents fautifs, seuls les organisateurs de Sainte-Soline ont déjà été lourdement condamnés sans qu'aucune condamnation pénale des membres des forces de l'ordre n'ait encore été prononcée à l'été 2026[18]. Une fois de plus, la démocratie s'affaiblit en ne condamnant pas les gendarmes coupables de graves dérapages ayant failli coûter la vie à des citoyennes et citoyens engagés dans une lutte environnementale essentielle.

Encore trop de risques pour les lanceurs d'alerte

Les lanceurs d'alerte peuvent signaler des atteintes à l'intérêt général dans des secteurs aussi diversifiés que la santé et le médico-social (maltraitance des personnes vulnérables…), l'environnement, la corruption et le détournement de fonds ou la probité publique en général. Deux voies de signalement sont possibles : la voie interne (entreprises, administrations) ou la voie externe (Défenseur de droits ou autres acteurs de l'alerte).

Le Défenseur des droits a pour mission de recueillir et de traiter les signalements externes tout en orientant et en protégeant les lanceurs d'alerte trop souvent victimes de représailles. Occupant une place centrale parmi les acteurs de l'alerte, il est bien placé pour se forger une vision générale de l'alerte en France.

La Défenseure des droits constate dans le rapport 2025 que, malgré des évolutions positives dans l'accompagnement et la protection des lanceurs d'alerte, les risques qu'ils encourent persistent. C'est pourquoi elle réclame que des réponses concrètes soient apportées de toute urgence par les pouvoirs publics afin de renforcer leur protection.

L'année 2025 a, par ailleurs, été marquée par une forte augmentation des signalements, notamment dans le domaine de l'environnement. L'insuffisance des moyens financiers et humains freine l'efficacité des actions et les possibilités de signalements sont souvent mal connues des salariés du secteur public et privé.

La Défenseure des droits a également affiné son analyse pour caractériser les lanceurs d'alerte par rapport aux personnes effectuant de simples signalements, afin de pouvoir les défendre mieux. L'organisme a élargi les dispositifs de protection des lanceurs d'alerte aux facilitateurs d'alerte et aux personnes en lien avec eux[19].

[17] Décision 2026-158 du 7 juillet 2026 - Opérations de maintien de l'ordre lors d'une manifestation à Sainte-Soline https://juridique.defenseurdesdroits.fr/index.php?lvl=notice_display&id=60221. Sainte-Soline, rassemblement mars 2023.

[18] Communiqué commun de la LDH et de l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits humains, 16 juillet 2026, « France : la justice confirme les condamnations à l'encontre de défenseurs de l'environnement dans le cadre des manifestations de Sainte-Soline »

[19] Défenseur des droits, Enquête sur l'Accès aux droits, 28 mai 2026, « La protection des lanceurs d'alerte en 2024-2025 : un dispositif à l'épreuve de la réalité », 28 mai 2026.

Au niveau national, le Défenseur des droits a cherché à impliquer tous les acteurs de l'alerte, s'est adressé à de très nombreuses juridictions ainsi qu'aux associations soutenant les lanceurs d'alerte. Au niveau international, le Défenseur des droits joue un rôle actif au sein de vastes réseaux francophones ou européens qui ont débouché sur des déclarations réaffirmant le devoir collectif de protection des lanceurs d'alerte et rappelant leur nécessité pour les démocraties européennes.

Par ses actions menées en s'appuyant sur ses pôles régionaux et un réseau de 660 déléguées et délégués[20] , le Défenseur des droits est parvenu à faire débloquer de nombreux dossiers. Mais la tâche est immense et les moyens financiers et humains sont trop faibles.

*

La casse des services publics joue un rôle central dans le recul de l'accès au droit. Santé, enseignement, transports, services postaux, accès à la justice et à la sécurité… sont autant de domaines en crise que les plus précaires paient par des ressources en baisse ou des situations personnelles inextricables pour accéder à leurs droits. Derrière l'acharnement des gouvernements successifs à affaiblir les services publics, il y certes la volonté affichée de rétablir l'équilibre budgétaire et de privatiser des secteurs lucratifs ; mais plus important encore, il y a le but de détruire le « pouvoir collectif » qu'ils représentent. Ce contre-pouvoir est insupportable aux gouvernements de droite et d'extrême droite.

La violence de la politique anti-sociale des différents gouvernements Macron, la pression sur les salaires du patronat favorise les tensions et les antagonismes conduisant à la montée des discriminations. Les enfants sont aussi les victimes du climat économico-social laissant au bord de la route une population de plus en plus nombreuse. De leur côté, les forces de sécurité s'inscrivent dans ce climat de tensions et pratiquent des actions violentes contraires à la déontologie. Les lanceurs d'alerte environnementaux sont de plus en plus réprimés.

Tous ces reculs des droits sont alarmants, mais ils ne doivent pas cacher le fait que les citoyennes et citoyens français restent attaché.es aux idéaux démocratiques et attendent des réformes. Ce qui laisse augurer de capacités de résistance[21]. Néanmoins, les candidats actuels de droite et d'extrême droite à la présidentielle visent les plus discriminés durant leur campagne (femmes voilées pour Marine Le Pen, « gens du voyage » pour Gabriel Attal, « migrants » pour Édouard Philippe et Bruno Retailleau).

Il y a donc beaucoup de travail en vue pour le nouveau Défenseur des droits, le sénateur LR François Noël Buffet, qui a pris des positions politiques *« contraires aux droits fondamentaux »* (opposition au mariage pour tous et à la procréation médicalement assistée (PMA) pour les femmes célibataires et les couples de femmes, vote d'abstention pour la constitutionnalisation de l'avortement, approbation de la restriction de l'accès des personnes sans-papiers à l'aide médicale d'État)[22]. Les mois qui viennent diront s'il a changé de cap.

7 octobre 2026

Évelyne Dourille-Feer est économiste et militante altermondialiste à Attac ; elle tient un blog sur Médiapart.

[20] Voir note 3.

[21] Nonna Mayer et Frédéric Gonthier, 1 Décembre 2025, « Une fatigue démocratique », CNRS-Sciences Po Centre d'études européennes et de politique comparée, https://www.sciencespo.fr/centre-etudes-europeennes/fr/actualites/une-fatigue-democratique

[22] Le média social, 24 juillet 2026, « François-Noël Buffet nommé Défenseur des droits : le collectif Alerte exercera " son rôle de vigilance" ».